CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Etaient présents: Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Eliane SAUTERON Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Madame Hélène MORVAN, Monsieur Robert CHARVIN, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Jörg KALKBRENNER représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s: Monsieur David ROS, Président du CCAS, Monsieur Patrick VILLETTE excusé (pouvoir à Mr Eric Lucas), membres délégué.e.s du Conseil Municipal, , Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Michel MAHE, Madame Camille LEBORGNE, Madame Myriam DECHAMPS représentants désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 10 Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 17h10

2023-28 AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET CCAS 2024

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu le budget primitif du CCAS de l'exercice 2023 adopté par délibération du conseil d'administration n°2023-05 en date du 13 avril 2023,

Considérant que le Conseil d'administration doit autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2024 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,
- Précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- Précise que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES	BUDGET TOTAL 2023	1/4 CREDITS (€)
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 789	32 697
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	130 789	32 697

David ROS

Président du Centre Communal

AL d'Action Sociale

Certifié exécutoire, compte tenu de

la transmission en préfecture le : 0 9 JAN. 2024 de la publication le : 0 9 JAN. 2024